

CERTIFICATION

« Handicap -accès et maintien dans l'emploi- : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap»

Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations

LISTE DE COMPETENCES DEVELOPPEES

C.1 :

- Communiquer efficacement lors d'entretiens avec des personnes en situation de handicap,
- Communiquer efficacement auprès des parties prenantes impliquées dans l'accès à l'emploi, le suivi dans l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (employeurs, institutions publiques, partenaires, prestataires, etc),
- Utiliser des techniques adaptées à la relation d'aide,
- Porter conseil en fonction de la situation,
- Adopter une posture non-influente,
- Gérer et analyser ses émotions et celles des parties prenantes,
- Ajuster sa conduite et son discours au regard des contraintes et du vécu de la personne en situation de handicap et des enjeux de la situation pour les parties prenantes,
- Instaurer un cadre de confiance et sécurisant pour l'accès et le maintien dans l'emploi pour toutes les parties prenantes

C.2 :

- Identifier, pour chaque typologie de handicap, les incidences sur le travail,
- Analyser les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap, ses éventuels freins et ressources,
- Diagnostiquer les conditions d'employabilité induite par la situation de handicap,
- Informer la personne des conditions optimales de réalisation de son projet professionnel (demandeur d'emploi, BOE, salarié) ou de son projet de maintien en/dans l'emploi

C.3 :

- Identifier les mesures de compensation du handicap :
 - en analysant le poste de travail de manière systémique (environnement, collectif de travail, technique, ...),
 - en sélectionnant, au regard du handicap, le(s) dispositif(s) efficient(s), pour mettre en adéquation l'environnement de travail (équipe, poste de travail, etc) avec le degré de handicap de la personne et ses compétences

C.4 :

- Accompagner, vers ou en/dans l'emploi, le bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ou tout salarié, agent de la fonction publique, travailleur indépendant, en tenant compte de sa situation de handicap et de ses retentissements,
- Appréhender les réticences du collectif de travail à l'intégration d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou d'un travailleur handicapé, favoriser son intégration ou son maintien dans l'emploi au sein du collectif de travail (sensibiliser, informer, etc)